

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

LIGNUM WOOD PRESERVER-FR-fr

Type(s) de produit

TP08: Produits de protection du bois

Numéro d'autorisation: FR-2019-0075 1-3

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: FR-0014810-0003

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	3
1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit	3
1.2. Titulaire de l'autorisation	3
1.3. Fabricant(s) du produit	3
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	3
2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT	5
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit	5
2.2. Type(s) de formulation	5
3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE	6
4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)	7
4.1. Description de l'utilisation	7
4.2. Description de l'utilisation	8
4.3. Description de l'utilisation	9
5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION	11
5.1. Consignes d'utilisation	11
5.2. Mesures de gestion des risques	11
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	11
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	11
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	11
6. AUTRES INFORMATIONS	13

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	LIGNUM WOOD PRESERVER
---------------------------------	-----------------------

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	WoodchemEQ Ltd
	Adresse	Unit 3D North Point House, North Point Business Park New Mallow Road T23 AT2P Cork Irlande
Numéro de l'autorisation	FR-2019-0075 1-3	
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>	FR-0014810-0003	
Date de l'autorisation	27/06/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	30/06/2026	

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	ENVIROQUEST GPT LTD
Adresse du fabricant	UNIT E8/E9, ASHLYN ROAD, WEST MEADOWS INDUSTRIAL ESTATE DE21 6XE DERBY DERBYSHIRE Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	UNIT E8/E9, ASHLYN ROAD, WEST MEADOWS INDUSTRIAL ESTATE DE21 6XE DERBY DERBYSHIRE Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
Nom du fabricant	JANSSEN PMP
Adresse du fabricant	TURNHOUTSEWEG 30 B-2340 BEERSE Belgique
Emplacement des sites de fabrication	JIANGSU SEVENCONTINENT GREEN CHEMICAL CO. LTD. - NORTH AREA OF DONGSHA CHEM-ZONE. 215600 ZHANGJIAGANG Chine

Substance active	Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	TROY CHEMICAL COMPANY
Adresse du fabricant	UIVERLAAN 12E P.O. BOX 132 AC MAASSLUIS Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	8 VREELAND ROAD, P.O. BOX 955, FLORHAM PARK 07932 NEW JERSEY États-Unis d'Amérique

Substance active	(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)
Nom du fabricant	CALDIC DENMARK A/S (ACTING FOR TARGOS CHEMICALS INDIA LTD.)
Adresse du fabricant	CALDIC DENMARK A/S, ODINSVEJ 23 8722 HEDENSTED Danemark
Emplacement des sites de fabrication	TAGROS CHEMICALS INDIA LIMITED - A4 / 1 & 2 SIPCOT INDUSTRIAL COMPLEX, PACHAYANKUPPAM 607 005 CUDDALORE TAMIL NADU Inde

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)		substance active	60207-90-1	262-104-4	0,383
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		substance active	55406-53-6	259-627-5	0,127
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		substance active	52645-53-1	258-067-9	0,133
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcools, C9-C11, éthoxylé	Substance non active	68439-46-3		1

2.2. Type(s) de formulation

XX Divers: Microémulsion prête à l'emploi (AL)

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H360D: Peut nuire au fœtus. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208: Contient du (de la) <name of sensitising substance>. Peut produire une réaction allergique.
Conseils de prudence	P201: Se procurer les instructions avant utilisation. P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P264: Wash ... thoroughly after handling. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Wear protective gloves/protective clothing/eye protection/face protection/hearing protection/... P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313: IF exposed or concerned: Get medical advice/attention. P337+P313: If eye irritation persists: Get medical advice/attention. P391: Recueillir le produit répandu. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le {0:....:contenu récipient} dans {1:....}.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Professionnel – Prêt à l'emploi – Classe d'usage 1

Type de produit	TP08: Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: <i>H. bajulus</i> Nom commun: autre: Insectes à larves xylophages Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Traitement préventif - Classe d'usage 1 (résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Traitement par brossage - Pinceau Description détaillée: Traitement par brossage - Pinceau. Méthode d'application: autre: Traitement par pulvérisation Description détaillée: Traitement par pulvérisation.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 200 mL de produit par m ² Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Pour le traitement préventif contre les insectes à larves xylophages (<i>H.bajulus</i>) : Appliquer 200 mL de produit par m ² . Taux d'application: 200 mL de produit par m ² Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Pour le traitement préventif contre les insectes à larves xylophages (<i>H.bajulus</i>) : Appliquer 200 mL de produit par m ² .
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidon en PEHD de 1 à 25 litres. Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Professionnel – Prêt à l'emploi – Classe d'usage 2

Type de produit	TP08: Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: H. bajulus Nom commun: autre: Insectes à larves xylophages Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: autre: Pas de donnée Nom commun: autre: Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse) Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Traitement préventif - Classe d'usage 2 (résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Traitement par brossage - Pinceau Description détaillée: Traitement par brossage - Pinceau. Méthode d'application: autre: Traitement par pulvérisation Description détaillée: Traitement par pulvérisation.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : 200 mL de produit par m ² . - Champignons destructeurs du bois : 214 mL de produit par m ² . Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : Appliquer 200 mL de produit par m ² . - Champignons destructeurs du bois : Appliquer 214 mL de produit par m ² . Taux d'application: Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : 200 mL de produit par m ² . - Champignons destructeurs du bois : 214 mL de produit par m ² . Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : Appliquer 200 mL de produit par m ² . - Champignons destructeurs du bois : Appliquer 214 mL de produit par m ² .
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidon en PEHD de 1 à 25 litres. Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.

4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.3. Description de l'utilisation

Tableau 3. Professionnel – Prêt à l'emploi – Classe d'usage 3

Type de produit	TP08: Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: H. bajulus Nom commun: autre: Insectes à larves xylophages Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: autre: Pas de donnée Nom commun: autre: Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse) Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Traitement préventif - Classe d'usage 3 (résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Traitement par brossage - Pinceau Description détaillée: Traitement par brossage – Pinceau.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : 200 mL de produit par m². - Champignons destructeurs du bois : 214 mL de produit par m². Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus): Appliquer 200 mL de produit par m². - Champignons destructeurs du bois : Appliquer 214 mL de produit par m².
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels

Dimensions et matériaux d'emballage	Bidon en PEHD de 1 à 25 litres. Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).
-------------------------------------	--

4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une sous-couche ainsi qu'une couche de finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. La couche de finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.

4.3.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.3.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.3.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Ne pas toucher ni marcher dans les matériaux renversés.
- En cas de déversement, ne pas manger, boire ou fumer.
- Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate.
- Les personnes non protégées et les animaux doivent être exclus de la zone à traiter et le rester jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, ce qui peut varier en fonction des conditions climatiques.
- Tout produit sur la peau doit être lavé.
- Les surfaces traitées ne doivent pas être touchées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection de catégorie III type 6 (EN14605) et des lunettes de protection pendant la phase de manipulation et/ou d'application du produit.
- Éviter le contact avec les yeux.
- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Éviter le contact prolongé des animaux, plus particulièrement des chats, avec les surfaces traitées.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Ce produit contient de la perméthrine. Les pyréthréinoïdes peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Contenir et collecter les déversements avec un absorbant approprié et les mettre dans un récipient étiquetable pouvant être enfermé comme déchet dangereux.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égiers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (revêtement imperméable), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

-
- Maintenir le contenant bien fermé.
 - Le sol de la salle de stockage doit être imperméable pour empêcher la fuite de liquide.
 - Toujours conserver le produit dans son emballage commercial.
 - Durée de conservation : 2 ans

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.